



14ème législature

Question N° : 63655	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique >environnement	Tête d'analyse >protection	Analyse > gaz à effet de serre. conférence Paris-climat 2015. perspectives.
Question publiée au JO le : 09/09/2014 Réponse publiée au JO le : 23/12/2014 page : 10673		

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le processus de négociation du Traité visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques dans la perspective de la conférence Paris-climat 2015. Les États-unis, pays signataire du protocole de Kyoto mais n'ayant pas ratifié l'accord international, ont évoqué récemment par le biais de leur chancellerie, la possibilité d'amender la première convention cadre ratifiée par les États-unis en 1992 en y incluant de nouveaux objectifs contraignants. Cette procédure accélérée, qui esquiverait la négociation d'un texte *sui generis*, permettrait d'éviter le processus de ratification dévolue au congrès américain dont l'hostilité systématique à tout contrôle normatif international sur ses émissions demeure un obstacle rédhibitoire à une avancée dans les négociations internationales. Par conséquent, il souhaiterait connaître la position sur ce sujet de la diplomatie française, sujet qui faciliterait les négociations jusqu'à la conférence de Paris en 2015.

Texte de la réponse

Les Etats-Unis n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto. Ils se sont néanmoins engagés lors de la conférence de Copenhague en 2009 à réduire leurs émissions de 17 % entre 2005 et 2020. Le président Obama a marqué sa détermination à respecter cet engagement et à en prendre de nouveaux lors de la conférence de Paris en 2015. Il a indiqué le 12 novembre, dans le cadre d'une annonce conjointe avec son homologue chinois, son intention de réduire les émissions américaines de 26 à 28 % d'ici 2025 par rapport à 2005. Dans la perspective de la conférence de Paris de 2015, les Etats-Unis ont également indiqué être favorables à un accord universel, assorti d'engagements chiffrés des pays développés et des pays émergents. Les discussions se poursuivent sur la question sensible de la forme juridique du futur accord de Paris.